

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En Exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

L'an Deux Mille Vingt
Le quinze juin à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment
convouqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous
la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 09/06/2020

**Objet : Election des deux
délégués de la commune à la
commission territoriale du
SDEHG de Muret**

**PRESENTS : Mesdames PAJAUD. ALAMINOS. BERTIN.
CHEFTEL. CARLES. GROS.
Messieurs GARAUD. DUFOUR. PELFORT. CONCATO.
GALEA. GARCIA. MAURETTE. RADJA.
ABSENT EXCUSE : M. HERRERA**

Monsieur Ali RADJA été élu Secrétaire de séance.

Le maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collège électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le maire indique que la commune de VILLATE relève de la commission territoriale de Muret. Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués de la commune à la commission territoriale de Muret, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211 - 7, L5212 - 7 et L5212 - 8 du code général de collectivités territoriales.

RÉSULTATS

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrage obtenus
CONCATO Patrick	14
PELFORT Jean Louis	14

Les 2 délégués élus à la commission territoriale de Muret sont :

- Monsieur Patrick CONCATO
- Monsieur Jean Louis PELFORT

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 16 Juin 2020

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois, an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 15 juin 2020

Le Maire, J.C GARAUD

